Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260630-DB_2026_066-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 29 juin 2026 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION	N° DE L'ACTE : DB-2026-066
Soutien aux projets des entreprises		
Objet : Attribution de subvention – Aide Eco-transition – SAS Cap 300 et SAS Les Dunes		

Le lundi 29 juin 2026, à 18H00, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 23 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 17 – Procurations : 1 – Voix délibératives : 18

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Aurélie NICOLAS, Bernard PLESIER, Yann GODET, Ronan TRELLU, Fabrice RIVALLAN, Denis GOUPIL

Membres du Bureau excusés, ayant donné procuration : Christelle GUINIO pouvoir à Mickaël CHEVALIER

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260630-DB_2026_066-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 29 juin 2026 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION	N° DE L'ACTE : DB-2026-066
Soutien aux projets des entreprises		
Objet : Attribution de subvention – Aide Eco-transition – SAS Cap 300 et SAS Les Dunes		

Rapporteur : Monsieur Thierry ORVEILLON

Adoptée par le Conseil Communautaire du 27 juin 2022 et encadrée par la Région Bretagne le 26 septembre 2022, l'aide Eco-transition est un dispositif qui vise à accélérer les investissements des entreprises en faveur des transitions écologiques, énergétiques et environnementales, en lien avec les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Les entreprises doivent en effet faire face à des défis majeurs face aux transitions écologiques et énergétiques, dans un contexte de plus en plus instable.

L'aide Eco-transition permet d'accompagner les investissements des entreprises dans le cadre de la rénovation de leurs bâtiments et/ou de l'achat d'équipements qui vont dans le sens de l'amélioration des performances dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des déchets, de la qualité de l'air et de l'économie circulaire.

Toutes les entreprises du territoire de Dinan Agglomération ayant moins de 250 salariés, et propriétaires de leur bâtiment dans le cas de travaux, sont éligibles à l'aide Eco-transition, sauf :

- *Les établissements d'enseignement, administratif et de santé (sauf dans le cas d'un projet porté par un collectif de professionnels de la santé), les lieux de culte,*
- *Les activités agricoles et de la pêche,*
- *Les gîtes et chambres d'hôtes,*
- *Les activités immobilières, financières, banques et assurances,*
- *Les magasins succursalistes ou à caractère mutualiste,*
- *Les crèches et micro-crèches,*
- *Les commerces implantés au sein d'une galerie commerciale,*
- *Les commerces de plus de 400 m² de surface de vente.*

L'aide Eco-transition permet de financer les projets d'investissement à hauteur de 30 % des dépenses éligibles HT, avec une subvention plafonnée à 50 000 €.

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260630-DB_2026_066-DE

Les nouveaux dossiers éligibles à l'aide Eco-transition sont les suivants :

1. Raison sociale : SAS Cap 300 (Bowling de Taden)
   Gérant : Anthony FABRE
   Adresse : 8 rue de la Tramontane 22100 TADEN
   Activité : Bowling / activités de loisirs
   Projet : remplacement du chauffage gaz vers de l'énergie électrique après extension et isolation du bâtiment (travaux extension du bâtiment hors demande)
   Axe : Energie
   Gain énergétique : estimé à 101 MW.h/an - autour de 17 T. eq.CO2/an
   Coût global du projet : 152 372,74 € HT
   Montant éligible : 45 711,82 € HT
   Moyen de financement : crédit-bail
   Montant de l'aide proposée : 45 711,82 € HT

1. Raison sociale : SAS Les Dunes (bar « Les Dunes » à Fréhel)
   Gérant : Antoine MARSAUDON
   Adresse : 9 allée des Acacias 22240 FREHEL
   Activité : bar
   Projet : pose de menuiseries dans le cadre de la rénovation d'un commerce (après isolation, hors demande de subvention)
   Axe : Energie
   Gain énergétique : estimé à 4000kw.h /an - autour de 350kg eq.CO2/an
   Coût global du projet : 32 033,00 € HT
   Montant éligible : 9 609,90 € HT
   Montant de l'aide proposée : 9 609,90 € HT

Les subventions seront versées aux entreprises sur la base des factures acquittées de leurs travaux et/ou acquisition de matériel.

Ainsi, considérant ces éléments,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2022-054 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 juin 2022 approuvant le dispositif d'aide Eco-transition,

Vu la délibération n°CA-2023-018 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 février 2023 approuvant l'avenant n°1 au dispositif d'aide Eco-Transition,

Vu la délibération n°CA-2025-119 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 15 juillet 2025 approuvant l'avenant n°2 au dispositif d'aide Eco-Transition,

Vu la délibération n°CA-2026-052 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire,

Vu la Convention de Partenariat relative aux politiques de développement économique entre la Région Bretagne et Dinan Agglomération en en date du 10 août 2023,

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260630-DB_2026_066-DE

Considérant les éléments ci-dessus exposés,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Accorder**, dans le cadre du dispositif Aide Eco-transition une subvention de :
  - 45 711,82 € HT à la SAS Cap 300 / Bowling de Taden,
- **De prendre acte**, dans le cadre du dispositif Aide Eco-transition, de la demande de subvention suivante, qui fera l'objet d'une Décision du Président au titre de sa délégation de pouvoir consentie par le Conseil Communautaire :
  - 9609,90 € HT à la SAS Les Dunes/bar « Les Dunes » à Fréhel,
- **Autoriser**, Monsieur le Président, ou son représentant légal, à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

A DINAN, le 30 juin 2026

La secrétaire de séance,
Marina LE MOAL,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.